

RAPPORT N° 91/6-10
au Conseil Municipal

OBJET

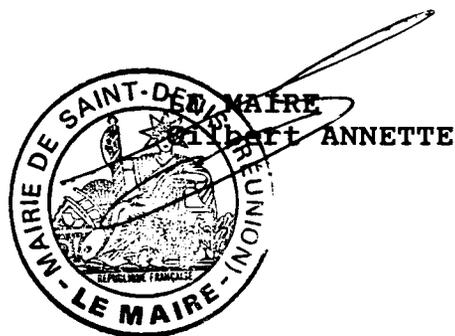
LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT
DE LA Z.A.C. DE BOIS ROUGE A LA BRETAGNE

Afin d'accélérer la mise en oeuvre de l'opération d'aménagement sur le quartier de Bois Rouge à La Bretagne dont vous avez adopté le principe lors de la séance du 27 juillet dernier, je vous propose de soumettre aux formalités d'enquête publique le projet de Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.), conformément à l'Article 311-16-1 du Code de l'Urbanisme.

Je vous demande :

- d'adopter le projet de Plan d'Aménagement de la Z.A.C. de Bois Rouge à La Bretagne ;
- de m'autoriser :
- * à lancer les procédures administratives de mise en compatibilité, nécessaires à la réalisation de ce dossier, conformément à l'Article 123-8 du Code de l'Urbanisme ;
- * à signer avec la S.E.M.A.D.E.R. une convention d'aménagement pour la mise en oeuvre des études complémentaires et pour la réalisation de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-10
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT
DE LA Z.A.C. DE BOIS ROUGE A LA BRETAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-10 du Maire présenté par André BOURGIN, Adjoint
au Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Adopte le projet de Plan d'Aménagement de la Z.A.C. de Bois Rouge à La
Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer les procédures administratives de mise en
compatibilité, nécessaires à la réalisation de ce dossier, conformé-
ment à l'Article 123-8 de Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer avec la Société d'Economie Mixte d'Aména-
gement, de Développement et d'Equipement de la Réunion (S.E.M.A.D.E.R.)
une convention d'aménagement pour la mise en oeuvre des études complé-
mentaires et pour la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

